

La SABC protège l'environnement

'activité industrielle produit des effluents liquides qui contiennent des éléments polluants susceptibles de nuire à la flore, à la vie aquatique et à l'activité humaine. Ces eaux communément appelées eaux usées industrielles sont rejetées dans la nature. C'est pourquoi il est indispensable avant tout rejet, de réduire la concentration des charges polluantes y contenues, à des valeurs acceptables fixées par la réglementation environnementale et les arrêtés du Ministère de l'eau et de l'énergie portant autorisation de déversement des eaux usées par les usines de la SABC. C'est le rôle d'une station d'épuration (STEP).

A La Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC) et à la SEMC (Société des Eaux Minérales du Cameroun) filiale de la SABC, chaque usine est équipée d'une station d'épuration des eaux usées.

Pour assumer sa responsabilité sociétale dans le domaine de l'environnement, le groupe Castel a investi au Cameroun près de 7,5 milliards de FCFA, de 2010 à 2014, pour la construction de 5 stations d'épuration des eaux usées



